

Éligibilité des activités:

Sont éligibles

- ✔ les coûts de services (études, conseil, formations...)
- ✔ les coûts de petits travaux, matériels ou équipements

Les services/travaux et équipements doivent être directement liés aux objectifs stratégiques du projet à financer.

Les frais de fonctionnement (salaires, loyers, eau, électricité, ...) **ne sont pas éligibles**

Encore des questions?

**Vous souhaitez avoir plus d'informations sur le programme MIARY?
Vous avez des soucis?
Vous voulez faire une réclamation?**



Nous contacter

Programme MIARY Antananarivo

miary.tana@pic.mg
032 11 463 12

Programme MIARY Diana

miary.diana@pic.mg
032 11 463 16

Programme MIARY Atsimo Andrefana

miary.atsimoandrefan@pic.mg
032 11 463 14

Programme MIARY Anosy

miary.anosy@pic.mg
032 11 463 15

Projet PIC

2ème étage, Maison de La Réunion
Isoraka, Antananarivo
Madagascar

Les formulaires de candidatures sont disponibles en ligne, rejoignez-nous vite sur

<http://www.pic.mg/miary/>



Business MIARY

Programme de subventions pour l'entrepreneuriat et l'investissement



Le programme MIARY, c'est quoi?

✔ Programme de subventions aux entreprises

Les objectifs MIARY



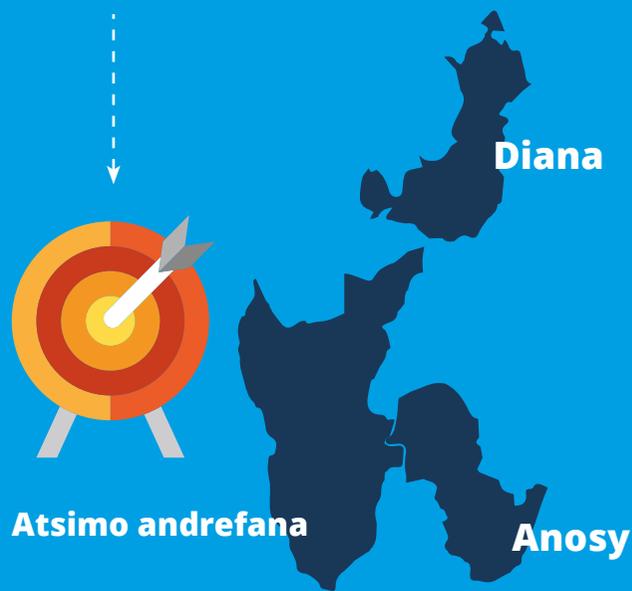
Plus d'activités économiques



Plus de création d'entreprises



Plus d'emplois



Business MIARY

Vous êtes :

- ✔ une entreprise commerciale privée
- ✔ un groupe ou une association d'entreprises.
- ✔ une coopérative

Vos secteurs d'activités :

- ✔ Tourisme
- ✔ Agribusiness
- ✔ Industrie légère et transformation

Le programme **Business MIARY** peut vous financer

Jusqu'à hauteur de **50%** du montant total de votre projet d'entreprise

et jusqu'à **150 000 \$** de subvention

Obtenir un financement

Votre projet doit:

- ✔ être convaincant et économiquement viable
- ✔ présenter un caractère innovant (Procédé ou marché ou produit)
- ✔ avoir des impacts économiques dans les régions Diana, Atsimo Andrefana ou Anosy
- ✔ avoir un impact maximal en création d'emplois directs ou indirects
- ✔ favoriser une augmentation de la productivité ou du chiffre d'affaire ou des exportations
- ✔ être réalisable dans un délai inférieur à 18 mois

Votre entreprise doit:

- ✔ être formelle
- ✔ exister depuis au moins deux ans
- ✔ être en règle avec l'administration fiscale
- ✔ disposer des autorisations d'exercice nécessaires (si applicable)
- ✔ démontrer une capacité à financer le projet
- ✔ disposer d'un apport propre minimum de 50% du montant du projet

